

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR  
LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET  
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

LA DÉCLARATION DE NOORDWIJK SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

(1) La composition de l'atmosphère de la terre se modifie gravement, à un rythme sans précédent, en raison de l'activité humaine. D'après nos connaissances actuelles, la société est menacée par des changements d'origine anthropique apportés au climat mondial.

(2) Bien qu'il persiste des incertitudes concernant l'ampleur, l'époque et les effets régionaux des changements climatiques dûs à l'activité humaine, la communauté scientifique s'accorde de plus en plus à reconnaître que d'importants changements climatiques et une instabilité du climat ont toutes les chances de se produire au prochain siècle.

Les prédictions dont on dispose à l'heure actuelle indiquent de graves bouleversements économiques et sociaux pour les générations à venir.

Si l'on prend ces prédictions en hypothèse, tout retard à agir peut compromettre l'avenir de la planète telle que nous la connaissons.

(3) Heureusement, il existe un sentiment croissant, parmi la population mondiale et ses chefs politiques, qu'une action est indispensable. Le principe fondamental d'un développement écologiquement soutenable est de plus en plus accepté après le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. Ce principe devrait être à la base des efforts déployés pour s'attaquer au problème du changement climatique et de la pollution atmosphérique. La protection de la couche d'ozone a fait l'objet de deux instruments : la Convention de Vienne de 1985 sur la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal de 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Un renforcement des mesures de contrôle figurant dans le Protocole a été demandé